

**ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DE L'AUDE**

SOUS-SERIE 13 J

FONDS GIRARD

Répertoire numérique

**CARCASSONNE
1977**

INTRODUCTION

Le fonds décrit par ce répertoire se compose de quelques papiers provenant d'Antoine-Marie Girard, député de l'Aude à la Convention et aux Anciens, ainsi que d'assez nombreux documents ayant appartenu à ses ancêtres. Il a été donné aux Archives départementales de l'Aude en 1971, grâce à l'aimable entremise de Mlle Lainé, alors directeur des Archives de la Vendée, par Mme A. Boutelier, de La Roche-sur-Yon, dont l'arrière-grand-père, le physiologue Flourens, était le neveu du conventionnel. Nous la prions de bien vouloir agréer l'expression de notre très vive reconnaissance pour la délicatesse dont elle a fait preuve en se séparant d'un patrimoine auquel elle restait fort attachée et nous osons souhaiter que cet instrument de travail contribue à faire fructifier son exemplaire générosité.

Antoine-Marie Girard descendait d'une lignée de bourgeois narbonnais qui s'étaient élevés du négoce aux offices dans le courant du XVII^e siècle et avaient réussi, surtout grâce à leurs alliances, à acquérir une assez importante fortune immobilière et terrienne.

Le premier Girard dont nous trouvons une trace bien dessinée, Raulin, marchand de Narbonne, avait épousé en 1630 la fille d'un commerçant aisé de la ville, Antoinette Cazalbon. Leur fils Paul s'unit en 1660 à Anne de Cogomblis, dont le père, Arnaud, était juge royal de Coursan, et succéda dans cet office à son beau-père, une trentaine d'années plus tard.

Le fils de Paul, Antoine 1^{er} Girard (1681-1762), qui devait épouser l'héritière d'une petite dynastie d'avocats narbonnais, Catherine Vignes, tint à son tour la justice de Coursan, puis celle de la baronnie de Lézignan, et joua un rôle assez important dans la direction des fermes régionales. Avocat bien établi et membre du conseil politique de la ville, il avait acheté en 1735 l'office de maire alternatif¹.

L'ascension sociale de la famille marqua une nouvelle étape avec Melchior-Antoine-Sébastien (1718-1784), trésorier de France en la généralité de Montpellier et maire de Narbonne à la fin de l'Ancien Régime, qui s'était uni à la fille d'un procureur au bureau montpelliérain des finances, Marie-Anne Castella de Condom. Certaines de ses opérations financières allaient conduire toutefois cet entreprenant personnage à laisser à son fils, le futur représentant, un passif de plus de cent mille livres qui devait grandement altérer la prospérité familiale à l'aube des temps modernes.

¹ Voir Arch. mun. Narbonne, délibérations, BB 42, f^o 187. Cet office avait été créé en exécution de l'édit de novembre 1733. L'office de lieutenant de maire, créé dans les mêmes circonstances, fut acquis par un gendre de Catherine Girard, Guy-Louis Dorémieulx.

Antoine-Marie², né à Narbonne en 1753, fut élu député de l'Aude à la Convention le 6 septembre 1792³. Esprit sans éclat, personnalité inquiète et brouillonne, il tint une place assez effacée dans l'assemblée et le petit nombre des documents qui évoquent ses activités locales pendant la Révolution laisse induire qu'elles demeurèrent épisodiques ou dépourvues de suite⁴. En décembre 1793, le comité de Salut public le chargea de presser, puis de réorganiser la fabrication des armes à Saint-Etienne, où il devait séjourner jusqu'à la fin de février 1794, et les trois ou quatre mois qui suivirent le terme de sa mission le virent déployer dans le bas Languedoc, sous le couvert de tournées pour le ravitaillement de l'armée des Pyrénées-Orientales, un zèle « patriote » violent et désordonné. Il eût tôt fait de s'aliéner ainsi Châteauneuf-Randon, représentant en mission aux armées des Pyrénées, et, surtout, Guillaume Chaudron-Roussau, représentant dans le ci-devant Languedoc, qui l'accusa successivement auprès du comité « d'attiédir l'esprit public » à la manière des fédéralistes ou des royalistes⁵ et de propager la déchristianisation par des « moyens vexatoires et intolérants » au lieu de gagner l'assentiment du peuple au culte de l'Être Suprême⁶. Il semble qu'il rentra dès lors dans une longue obscurité pour en sortir seulement à la fin de la Convention par quelques déclarations à la tribune.

En dehors de son intérêt pour l'histoire de Narbonne et de Saint-Etienne pendant la Révolution, le fonds Girard présente une assez grande utilité pour l'étude de la bourgeoisie narbonnaise au XVII^e et au XVIII^e siècles, commerçants, robins et magistrats. Il semble éclairer les traits majeurs que beaucoup d'historiens ont cru discerner dans l'évolution locale de cette classe sans avoir toujours eu le loisir ou les matériaux à portée pour vérifier leurs intuitions : constitution d'un important patrimoine terrien dans les plaines voisines et dans la Clape, enrichissement grâce à la participation aux salines, solidarité d'intérêts – mais non sans quelques conflits passagers – avec l'archevêque et avec le diocèse civil, goût de l'agronomie chez les plus éclairés, esprit clérical. Il méritait sans doute le souci du détail que nous nous sommes efforcés d'apporter à sa rédaction.

² Dans un grand nombre de documents, il est prénommé simplement Antoine.

³ L'assemblée électorale le désigna, le quatrième jour de sa session et par deux cent dix-huit voix, en remplacement d'un vieux magistrat de Quillan, Cayrol de Fa, qui avait été élu dès le premier jour, mais s'était désisté en alléguant sa très fragile santé.

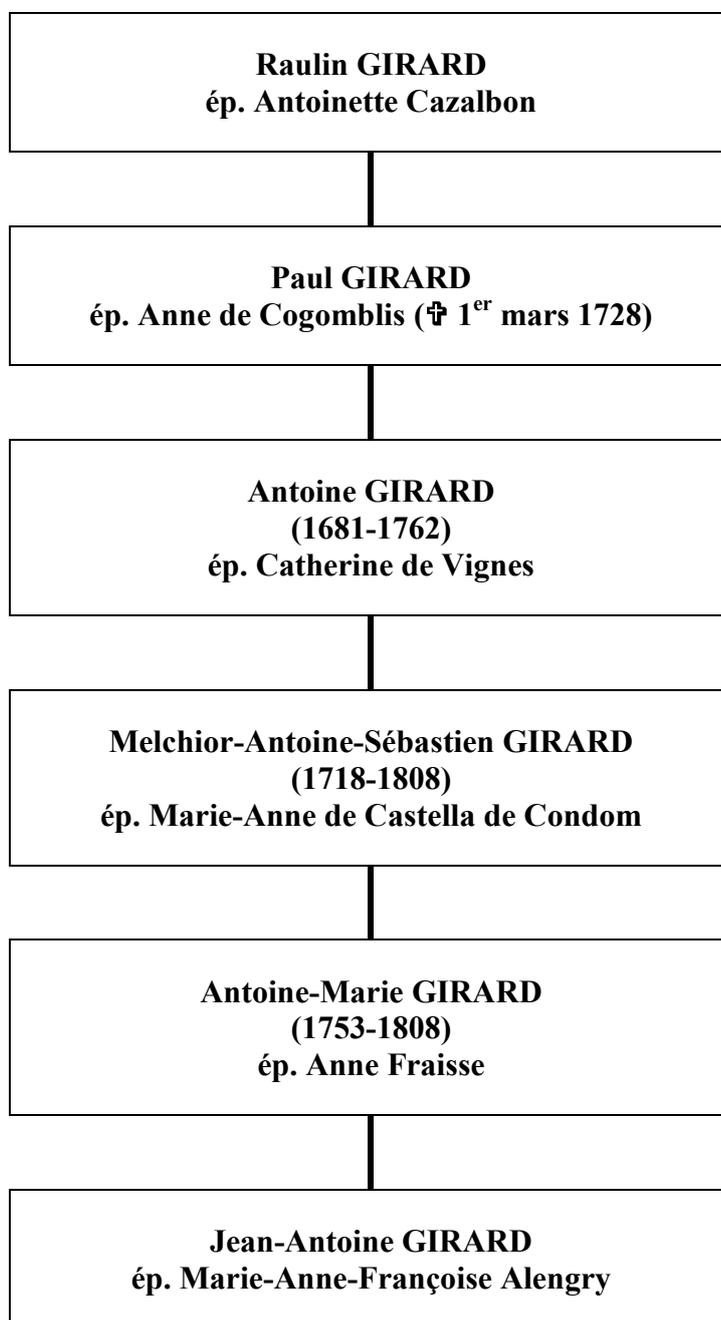
⁴ La carrière politique de Girard n'a fait l'objet d'aucune étude. La seule et très brève notice qui lui ait été consacrée est celle de P. Raynier, *Bibliographie des représentants du département de l'Aude* (s.l. n.d. [1901], pp. 37-38).

⁵ Lettre au comité, 8 germinal an II (25 mars 1794). Voir *Recueil des actes du comité de salut public*, publié par F.-A. Aulard, t. XII (Paris, 1899), pp. 256-257.

⁶ Lettre du 2 floréal an I (21 avril 1794), *ibid.*, pp. 740-744. Dans cette correspondance, Chaudron-Roussau dénonçait surtout les brigandages que Girard avait commis dans l'Hérault à l'encontre des gens d'Eglise et des édifices sacrés. Il les opposait aux efforts qu'il venait de soutenir lui-même pour rallier les Narbonnais au nouveau culte « par les seules armes de la raison ».

Sur le rôle de Girard à Narbonne au cours de cette période, voir, *passim*, les volumes du *Recueil des actes*. Le conventionnel y rapporte plusieurs fois au comité qu'il s'occupe, non seulement de « régénérer » l'esprit public des habitants, mais d'organiser des hôpitaux militaires dans la ville. C'est toutefois en congé, et non en mission, qu'il séjournait alors en Septimanie, comme le pouvoir central devait le lui rappeler fermement à plusieurs reprises.

GENEALOGIE SOMMAIRE DE LA FAMILLE GIRARD



REPertoire

GENERALITES

13 J 1 Notes généalogiques établies par Mme Boutelier et par M. R. Guédon. [v. 1970]

FAMILLE CAZALBON, PUIS CAZALBON DE SAINT-JEAN, ET ALLIES

Pierre Cazalbon, « garnisseur de chapeaux » à Narbonne et clavaire de la ville au début du XVII^e siècle, épousa Antoinette Garnier, puis Madeleine de Gineste. De son premier mariage, il eut un fils, Antoine ; du second, une fille, Antoinette, qui épousa en 1630, comme nous l'avons noté, Raulin Girard, ainsi qu'un fils, Pierre. Il mourut avant 1617. Antoine Cazalbon, qui devint lui-même conseiller politique puis consul de Narbonne⁷, épousa en 1614 la fille d'un marchand de Puichéric, Marie Raynaud. Ils eurent pour enfants : Jean-Félix, qui se maria en 1655 avec la fille d'un bourgeois de Narbonne, Thérèse Pélissier ; Claire, qui épousa en 1664 Philippe de Saint-Jean, de Fontiers-Cabardès ; Louis. Louis Cazalbon épousa en 1655 Madeleine Delom de Roquefort et reçut à l'occasion de son mariage le domaine que sa propre famille possédait à Roquefort-des-Corbières, au terroir de Saint-Jean⁸. Il fut assassiné en 1659 à l'instigation des Pompadour, ses voisins. Il avait pour fils François-Charles de Cazalbon de Saint-Jean. François-Charles de Cazalbon de Saint-Jean, qui habitait à Sigean, eut de Marie d'Angles un fils, Jean-François. Jean-François de Cazalbon de Saint-Jean contracta successivement trois mariages : le premier, avec Marguerite Domers, de Peyriac-de-Mer ; le second, avec Jeanne-Claire Garnier, fille de Guillaume, bourgeois de Salles ; le troisième, avec Marie-Anne Candelou. Il mourut sans enfants le 4 novembre 1759, à Sigean, laissant ses biens à Melchior-Antoine-Sébastien de Girard, son cousin⁹.

13 J 2 Titres de famille et de propriété. 1614-1741

13 J 3 Domaine de Saint-Jean.- Biens possédés à Roquefort-des-Corbières et à Sigean. 1631-1757

Acquisition de terres (1633-1676). Procès devant la Chambre des Comptes de Montpellier entre Jean-François de Cazalbon de Saint-Jean et les consuls de Roquefort au sujet des impositions mises sur ses domaines (1719-1757) ; mémoire pour Cazalbon rédigé par Robert-Joseph Pothier¹⁰ (s.d., [v. 1730]) ; mémoire pour Cazalbon décrivant la métairie de Saint-Jean (4 février 1757) ; etc.¹¹ Procès devant le sénéchal de Carcassonne et le parlement de Toulouse entre J.-F. de Cazalbon et Pierre de Pompadour de Laval, seigneur de Montpézat¹², au sujet des prétentions du premier à faire dépaître dans le terroir de Montpézat, non seulement ses propres troupeaux d'ovins, mais ceux qu'il prend à *gasailhe* (1718-1722)¹³. Ordonnances des intendants Daguesseau et Louis

⁷ Les délibérations municipales de Narbonne nous montrent qu'Antoine Cazalbon et son fils Jean-Félix prirent plusieurs fois à ferme la levée des droits locaux de l'*équivalent des aides* : ces baux étaient tout particulièrement recherchés par les commerçants qui espéraient en tirer avantage dans l'écoulement de leurs propres marchandises. Sur l'équivalent à Narbonne, voir, plus loin, note 54.

⁸ Le domaine de Saint-Jean semble avoir été constitué à la fin du XVI^e siècle par la famille Raynaud (voir : Th. Marty, *Recherches historiques sur Montpézat et Roquefort*. Toulouse, 1889). – Sur la famille Delom, voir : J. Pech de Laclause « *Les Delom, coseigneurs de Roquefort-des-Corbières* » dans le *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, 1963, pp. 365-369.

⁹ Son acte de décès mentionnait qu'il était âgé d'environ soixante-quatre ans et qu'il avait été receveur des fermes à Sigean, ainsi que capitaine d'infanterie garde-côte.

¹⁰ Le célèbre juriste orléanais (1699-1772). Il est notamment exposé dans son mémoire « que les bestiaux sont regardés faire partie du fonds dans lequel ils dépaissent..., que ceux qui dépaissent dans les fonds nobles sont censés nobles comme ces mêmes fonds ».

¹¹ Le texte paraît avoir été rédigé par Antoine Girard. Sur le procès, voir aussi 13 J 21.

¹² Montpézat, hameau qui appartient aujourd'hui à la commune de Roquefort.

¹³ Sur la définition des contrats de *gasailhe* concernant les ovins, voir : P. Cayla, *Dictionnaire... des institutions... de Languedoc* (Montpellier, 1964), pp. 351-356.

de Bernage plaçant la famille Cazalbon sous la protection et sauvegarde du roi, en raison de l'animosité constante et violente que lui vouent les Pompadour (Montpellier, 27 novembre 1682 et 12 mai 1721)¹⁴. Seigneurie de Mattes, propriété de la maison de Monteil (1703-1733)¹⁵. Seigneurie de Montpézat : délimitation entre la seigneurie, récemment acquise par Balthazar-Aimar de Monteil, et celle de Sigean, propriété de l'archevêque de Narbonne (1742)¹⁶ ; traduction de l'accord de bornage passé en 1243, grâce à l'arbitrage de Raymond du Lac, juriste, entre le seigneur de Montpézat et l'archevêque Pierre Amiel.

13 J 4 Jean-François de Cazalbon de Saint-Jean, maire de Roquefort. 1737-1738

13 J 5 Succession de Françoise de Cazalbon. 1731-1748

Testament de l'intéressée, veuve de Joseph-André, ancien capitaine réformé dans le régiment de Royal Roussillon, instituant pour héritiers universels Antoine Girard et Jean-François de Cazalbon de Saint-Jean, ses cousins (Narbonne, 28 décembre 1731) ; quittances, etc.

13 J 6 Succession de Jean-François de Cazalbon de Saint-Jean. 1759-1788

Testament de l'intéressé, instituant pour héritier universel Melchior-Antoine-Sébastien de Girard (Sigean, 8 octobre 1759) ; consultation sur ce testament, etc.

13 J 7 Famille Garnier. 1666-1785

Succession de Jeanne-Claire, seconde épouse de J.-F. de Cazalbon, décédée en 1741 (1759-1785) : cession de la moitié de la succession à Melchior-Antoine-Sébastien de Girard, etc.¹⁷ Différend entre M.-A.-S. de Girard et l'archevêque de Narbonne, coseigneur de Salles, au sujet des lods des terres acquises par le premier dans le terroir de Salles : l'archevêque prétend les fixer, non en fonction du prix de la vente, mais à la suite d'une estimation, en arguant que l'Eglise ne jouit pas en Languedoc du droit de prélation ou de retrait féodal (1761).

FAMILLE VIGNES

Héritier d'une lignée d'avocats et de consuls narbonnais, Sébastien Vignes, fils de Paul et de Catherine d'Ombret, et avocat lui-même, se maria en 1678 avec sa cousine Maire-Anne Vignes dont il eut, en 1681, une fille, Catherine. Celle-ci épousa en premières noces Jan Viols (1700) puis, comme nous l'avons dit, Antoine Girard (1717). Sébastien avait un frère, Etienne-Bernard, qui entra dans la congrégation des doctrinaires, et une sœur, Anne, qui fit profession au carmel de Narbonne sous le nom d'Anne de Jésus (1665) et y mourut en 1714. Sur celle-ci, voir Orval, *Le carmel royal de Narbonne* (Narbonne, 1944).

13 J 8/1-4 Titres de famille et de propriété. 1563-1718 et s.d.

Pactes de mariage, testaments, XVII^e-XVIII^e siècles.
Achats de terres : bail à nouvel achat consenti par le chapitre Saint-Just de Narbonne à Etienne Vignes pour cinquante *mojades*¹⁸ de terre herme sises à Narbonne, au lieu de Val de Galbe, le preneur s'engageant à les mettre en valeur dans un délai d'un an (1618).

¹⁴ C'est cette haine qui avait causé, en 1659, l'assassinat de Louis Cazalbon et de son beau-frère, Gabriel Delom de La Chapelle, procureur au département des gabelles des basses Corbières. A la suite de ce forfait, Pierre de Pompadour, seigneur de Villesèque et de Montpézat, et son fils Bernard, seigneur de Fontanilles, avaient été condamnés à mort par défaut.

¹⁵ Mattes, hameau, aujourd'hui commune de Portel. – Sur les Monteil, voir J. Pech de Laclause « *La maison de Monteil et ses possessions dans le Narbonnais au XVIII^e siècle* » dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1962, pp. 1-15.

¹⁶ B.-A. de Monteil acquit en partie Montpézat en 1737-1738.

¹⁷ La plupart de ces biens étaient sis à Salles et à Coursan.

¹⁸ La *mojade*, mesure utilisée surtout dans le Narbonnais, équivalait à seize sétérées, c'est-à-dire à près de trois hectares neuf ares. Celle de Coursan ne représentait toutefois que trois sétérées.

Domaine de l'Etang Salin à Narbonne (1563-1700) : acquisition à la ville de portions de terre (1635) ; baux à nouvel achat consentis par le chapitre Saint-Just (1635) ; association entre les propriétaires ; cession par le roi au cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, du *marais de la Clape*, à charge de le faire assécher (1679) ; entreprise d'assèchement de l'Etang : différend entre les consuls et l'archevêque au sujet de la propriété du domaine, etc.

Domaine de la Borie Blanque, à Fontcouverte, terroir de Cité, à Narbonne 1633 ; de l'Oustalet, à Gruissan, fin du XVII^e siècle, etc.

13 J 9 Sébastien Vignes, juge. 1675-1683

Requête adressée à Vignes, juge de la temporalité du chapitre Saint-Paul de Narbonne (1692) ; commission de juge de la seigneurie de Céleyran¹⁹ accordée par Henri de Saint-Jean de Moussoulens, coseigneur (1693), etc.

13 J 10 Correspondances et papiers divers. 1667-1725

Lettre adressée à son père, au lendemain de sa profession, par Etienne-Bernard Vignes, doctinaire (Lodève, 1663) ; délibération prise par les pénitents blancs de Narbonne en présence de Sébastien et de Paul Vignes (3 janvier 1697) ; honorariat accordé à Louis de Vignes, ancien procureur général en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier (1702)²⁰ ; etc.

13 J 11 / 1-2 Catherine de Vignes, épouse de Jean Viols, puis d'Antoine Girard, et ses filles Marie et Catherine Viols. 1699-1760

Pactes de mariage entre Antoine Girard, juge royal de Coursan, et Catherine de Vignes (1717) ; différends entre les époux Girard les demoiselles Viols au sujet de la succession de J. Viols, leur père (1725-1744)²¹, etc.

FAMILLE CASTELLA, PUIS CASTELLA DE CONDOM, ET ALLIES

Fils de Pierre, marchand chaussatier et consul de Narbonne, et de Marguerite Col, Jean-Paul Castella acheta en 1740 la charge de procureur au bureau des finances de Montpellier. Il se fit appeler Castella de Condom, du nom d'un domaine narbonnais que son père avait acquis en 1722. De son mariage avec la fille d'un marchand de Narbonne, Marie-Rose Maupel (1724) naquirent Marie-Anne, qui épouse en 1752, comme nous l'avons vu, Melchior-Antoine-Sébastien de Girard ; Elisabeth, qui se fait religieuse à Toulouse ; Jacqueline, Antoinette et Gabrielle, qui entrent chez les ursulines de Narbonne ; Jacques-Bonaventure, qui est avocat (1729-1809). Jean-Paul Castella avait une sœur, Anne, qui épousa Hyacinthe de Cogomblis du Rivage.

13 J 12 Titres de famille. 1627-1754

Pactes de mariage, testaments, etc. : pactes de mariage entre Jean-Paul Castella et Marie-Rose Maupel (Narbonne, 10 juillet 1724) ; constitution de dot en faveur d'Elisabeth-Paule Castella, religieuse au couvent de Notre-Dame de la rue du Sac, à Toulouse (Narbonne, 22 mai 1754) ; testament de Jean-Paul Castella (Narbonne, 12 juillet 1754)²² ; etc.

¹⁹ Commune de Salles-d'Aude.

²⁰ L'historien montpellerain Pierre Vialles présente ce personnage comme issu d'une famille marrane arrivée à Montpellier à la fin du XVI^e siècle. L. de Vignes était devenu procureur général en 1686 (*Etudes historiques sur la cour des comptes... de Montpellier*, Montpellier, 1921, p. 226).

²¹ Marie Viols épousa Guy-Louis Dorémieux, qui fut pourvu le 13 décembre 1726 de l'office de lieutenant de maire alternatif, office créé à Narbonne en exécution de l'édit de novembre 1733. Nous avons vu qu'Antoine Girard avait acquis dans les mêmes circonstances celui de maire (Archives municipales de Narbonne, BB 42, f^o 187).

²² Au nombre des legs, six mille livres à l'hôpital Saint-Paul de Narbonne pour la construction d'une salle des pauvres malades convalescents.

FAMILLE GIRARD : ANCETRES D'ANTOINE 1^{ER} GIRARD

13 J 17 Titres de famille. 1604-1727

Pactes de mariage entre Raulin Girard, marchand de Narbonne, et Antoinette Cazalbon (Narbonne, 19 avril 1630) ; entre Paul, avocat, fils de Raulin, d'une part, et Anne de Cogomblis, fille d'Arnaud, avocat, juge royal de Coursan, de l'autre (Narbonne, 24 novembre 1660) ; testament d'Anne de Cogomblis, veuve de Paul Girard, instituant pour héritier universel Antoine Girard, son fils cadet (Narbonne, 21 décembre 1727)³² ; etc.

ANTOINE 1^{ER} GIRARD (1681-1762)³³

13 J 18 Titres de famille. 1681-1739

Pactes de mariage entre Antoine Girard, juge royal de Coursan, capitaine châtelain et viguier pour le roi de la baronnie de Lézignan, d'une part, et Catherine de Vignes, de l'autre (Narbonne, 6 février 1717) ; succession de Paul Girard et d'Anne de Cogomblis, parents d'Antoine Girard (1723-1739) ; etc.

13 J 19 Biens. 1690-1761

Terres à Narbonne (Grandvignes, Etang salin, etc.), à Coursan, etc. Participation des propriétaires de l'Etang salin aux plantations et à l'entretien des digues élevées contre les débordements de l'Aude (1719-1739).

13 J 20 Antoine Girard, juge de Coursan³⁴. 1710-1735

Arrêt du parlement de Toulouse défendant à tous juges, et notamment à Revel, lieutenant à Narbonne du conservateur des rigueurs du sceau de Carcassonne, de « troubler » (Girard) en sa justice (1710) ; etc.

13 J 21 Papiers divers. 1733-1761

Notes : lettres de son fils, étudiant en droit à Toulouse (1734-1735) ; etc.

MELCHIOR-ANTOINE-SEBASTIEN GIRARD, OU DE GIRARD (NARBONNE, 1718-1784)

13 J 22 Titres de famille. 1752

Contrat de mariage entre M.-A.-S. de Girard, trésorier de France en la généralité de Montpellier, seigneur de l'Etang salin, d'une part, et Marie-Anne de Castella, fille de Jean-Paul et de feu Rose de Maupel, de l'autre (Narbonne, 9 octobre 1752) ; etc.

13 J 23 Biens à Narbonne. 1603-an V et s.d.

Maisons (1763-1784) : comptes de réparations ; bail d'un four à cuire le pain et du logement contigu, sis en l'île Saint-Barthélémy (1779) ; etc.
Domaine de Condom³⁵ (1763-1785) : bail à ferme du domaine, contenant environ cinq cents sétérées³⁶ (1763) ; rente aux trinitaires de Narbonne, assise sur les terres (1773-1781) ; etc.

³² La testatrice demande à être inhumée dans le tombeau de son mari, à l'église des dominicains de Narbonne.

³³ Né le 4 octobre 1681 à Narbonne (paroisse de la Major), décédé le 18 février 1762 (même paroisse).

³⁴ Le juge de Coursan portait le titre de « bailli et juge royal civil et criminel au baillage de Coursan ».

³⁵ Comme nous l'avons noté plus haut, Girard possédait cette propriété du chef de sa femme.

Domaine de l'Étang salin (1748-1782) : vente du domaine par Madeleine de Louraille, veuve de Joseph de Lamosson de Villemur, à Girard et Charles de Boyer de Sorgues, seigneur de Vinassan, pour soixante-cinq mille livres (1748) ; différend avec le chapitre Saint-Just au sujet du paiement de la dîme du foin (1754-1782) ; terre de Grandvignes, etc.³⁷

Œuvres de salin à Narbonne (1603-an V) : achat par Antoine, père de M.-A.-S. d'une grande œuvre de salin à Mandirac (1744) ; notes d'Antoine Girard, syndic de la Société des salins de Narbonne, Peyriac et Sigean, sur le désir exprimé par Vassal, entrepreneur de la voiture des sels, de livrer en Provence, à titre d'essai, du sel des salines locales (1756) ; mémoire de M.-A.-S. Girard sur les abus commis par le grenier de Narbonne dans la distribution du sel (s.d.) ; mémoires sur les salines, les origines de la société, les parts qu'y possède le chapitre Saint-Paul (1750-1765) ; etc.³⁸

13 J 24 Biens à Coursan. 1716-1785

Domaine de Ponsérme³⁹ (1716-1785) : baux à ferme (1778) ; expertise constatant que « depuis que la province a fait construire le canal d'atterrissement⁴⁰ (le pré) n'est point susceptible de porter aucune espèce de foin ; à peine peut-il suffire pour la nourriture du bétail aratoire et celle du haras » (1785) ; etc.

Domaine de la Carbonne⁴¹ (1757-1763) : bail à moitié fruits, réglant en particulier la vente des herbages aux propriétaires de bétail à laine, la culture des mûriers et le partage des *bois de riverage* (1760) ; mémoire sur la manière de planter et conduire les mûriers ; etc.

Délibération de la communauté de Coursan demandant à la province qu'une brèche et un canal soient réalisés « dans la carrière qui sépare le territoire de Coursan de celui de Céleyran, au tènement de la Carbonne » afin que les eaux provenant du nouveau cours de l'Aude puissent irriguer les plaines de Coursan en leur permettant d'atteindre le même niveau que les plaines de Salles (1777).

Tènements du Bosc de Bony, de Las Planes, de Las Seignes, etc.

Reconnaisances pour les terres tenues du fief du roi et engagées par ce dernier à Louis-François de Bourbon-Conti (1768).

13 J 25 Biens à Salles-d'Aude. 1760-1784

13 J 26 Biens à Roquefort-des Corbières, domaine de Saint-Jean. 1763-1783

Quittances d'impositions (1764-1783).

Procès avec le fermier de Saint-Jean devant le juge de Roquefort (1769-1774).

Procès devant le parlement de Toulouse avec le marquis de Monteil, seigneur de Roquefort et de Montpézat⁴², au sujet de l'exercice du droit de dépaissance : mémoire et lettre de Girard au chancelier Maupeou qui s'était déclaré favorable à un accommodement (1773)⁴³.

13 J 27 Domaine de Jouarres, à Azille. Projets d'acquisition. 1758

Brouillons de lettres adressées par Girard à l'abbé Louis-Athanase-Boniface de Berton de Crillon, agent général du clergé, pour le prier d'inciter Guillaume Castanier d'Auriac, conseiller d'État⁴⁴, à

³⁶ Approximativement cent hectares.

³⁷ Sur l'Étang Salin, voir aussi 13 J 8.

³⁸ Les trésoriers de France de la généralité de Montpellier, intendants des gabelles de Languedoc, étaient au nombre des propriétaires les plus importants des salines régionales.

³⁹ Sur l'achat du domaine par P. Molinier, voir 13 J 16. Ponsérme et ses dépendances ne semblent avoir contenu que cent vingt sétérées, c'est-à-dire approximativement vingt-quatre hectares.

⁴⁰ Le canal reliant à l'étang de Capestang le canal de jonction de l'Aude au canal du Midi.

⁴¹ Certaines dépendances de la Carbonne appartenaient au terroir de Salles.

⁴² Charles-François-Just, maréchal de camp, ambassadeur en Pologne en 1756.

⁴³ Dans sa lettre, Girard évoque les faveurs qu'il doit au chancelier. Il lui avait été présenté par Louis de Crillon dans les années 1756-1758, alors qu'il séjournait à Paris.

⁴⁴ Fils de Guillaume Castanier, le célèbre homme d'affaires carcassonnais, et neveu de François Castanier, directeur de la compagnie des Indes. Marié en 1738 à Louise de Lamoignon-Malesherbes. Mort en 1765. La transaction

lui vendre le domaine : dans plusieurs de ces correspondances, notations sur le projet conçu par Louis de Berton de Crillon, maréchal des camps et armées du roi, de faire prolonger à ses frais le canal de la Robine de Narbonne, de l'Aude au Canal du Midi, moyennant la cession par la ville de ses droits de robinage⁴⁵.

13 J 28 Seigneuries de Gray et d'Apremont. 1710-1783

Pièces relatives aux seigneuries de Gray et de Gray-la-Ville, ainsi qu'à la baronnie d'Apremont (en Franche-Comté), acquises en 1767 par Girard, pour quatre-vingt-quinze mille livres, à Louis-Félix-Sébastien, chevalier de Crillon : ce dernier les avait achetées en 1762 à François-Félix de Crillon, son père, lequel les avait lui-même acquises en 1758 de Henri de Fabri d'Autrey, seigneur engagiste⁴⁶.

13 J 29 Girard, trésorier de France. 1748-1758

Partage accompli entre Hélène et Marie Péliissier de Boirargues, filles de Jean-Paul Péliissier de Boirargues, président trésorier de France en la généralité de Montpellier, lesquelles avaient vendu l'office de leur père à Girard, en 1746, au prix de quarante-sept mille livres (Montpellier, 5 novembre 1748) ; paiement de l'office (1756-1758).

13 J 30 Girard, conseiller politique, puis maire de Narbonne⁴⁷.- Affaires des canaux de la Robine et de Jonction. 1666-[vers 1784]

Dossier sur les projets de construction d'un canal de Jonction⁴⁸ : *Mémoire de la ville de Narbonne sur la jonction de son canal, ou robine, au canal de communication des mers*, dressé à l'intention des Etats (1739 ou 1740) ; cession par la ville à Louis de Crillon de ses droits sur la Robine, à charge pour lui de faire prolonger le canal jusqu'au Canal du Midi (1751) ; enquête prescrite par l'arrêt du Conseil du 27 avril 1751 sur les avantages et les inconvénients des travaux envisagés (juillet-novembre 1751) ; constitution d'une société entre Crillon, Vassal et deux consorts de ce dernier (1753)⁴⁹ ; examen comparé des *graus* de La Nouvelle et d'Agde, par Honoré Nauton (1754)⁵⁰ ; etc.⁵¹

Ecluses et moulins édifiés sur le canal de la Robine (1713-vers 1784) ; titres de propriété ; mémoire des différends qui se sont élevés de 1688 à 1713 entre le chapitre de Saint-Just et la ville, co-propriétaires des moulins à blé du Gua et d'Entre-deux-villes, etc.

souhaitée par Girard n'eut pas lieu et Jouarres demeura entre les mains des Castanier jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (voir : A. Mahul, *Cartulaire... de Carcassonne*, t. IV, Paris, 1863, pp. 15-18).

⁴⁵ Voir aussi 13 J 30. Louis de Crillon était le frère de l'abbé. En 1751, il avait obtenu l'accord de la ville à ses desseins et Girard, qui était très lié avec sa famille, avait été député à plusieurs reprises pour tenter d'y rallier le conseil du roi, mais celui-ci finit par casser la cession (1757). Narbonne songea dès lors à reprendre l'affaire à son compte avec l'appui de l'archevêque et celui des états. Le canal de jonction ne fut entrepris qu'en 1777 par le soin de l'assemblée provinciale et après que la ville lui eut cédé ses droits.

⁴⁶ Louis-Félix-Sébastien, chevalier, puis comte de Crillon, maréchal de camp, abbé de Saint-Thibéry, était le frère de Louis et de l'abbé de Crillon (voir 13 J 27). Les documents relatifs à ces transactions successives se trouvent dans la liasse 13 J 45.

⁴⁷ Conseiller politique très influent et avocat de la ville en maintes affaires importantes, Girard fut élu consul du premier rang (ou maire) en 1775. Il devait conserver ses fonctions jusqu'à sa mort.

⁴⁸ Voir aussi 13 J 27.

⁴⁹ Vassal appartenait à une famille très considérable de banquiers montpelliérains qui s'était enrichie dans les fournitures de guerre et dans le transport des sels (voir 13 J 23). Le contrat d'association prévoyait qu'il prêterait cent mille livres pour la construction du canal et que Crillon lui remettrait en échange une grande part des droits de robinage cédés par Narbonne.

⁵⁰ Inspecteur des travaux de la ville de Narbonne.

⁵¹ La Bibliothèque nationale possède deux mémoires imprimés de Girard sur l'affaire du canal de Jonction : *l'Exposition des droits de la ville de Narbonne sur la jonction de son canal à celui de communication des mers* (Paris, s.d.) et les *Réflexions sur la délibération des Etats de Languedoc, en date du 9 mars 1754, contenant leurs motifs d'opposition à la jonction du canal de Narbonne au canal Royal* (Paris, s.d.).

13 J 31 Girard, maire de Narbonne.- Affaires diverses. 1322 (copie) et 1667-1785 et s.d.

Révision du compoix terrier de 1696, entreprise en 1777 (1667-1785) : aveu et dénombrement par le chapitre Saint-Paul des possessions appartenant au domaine royal dont il jouit noblement (1687) ; etc.

Domaine d'Aubian⁵² : copie de la transaction passée en 1322 entre la ville et le prieuré de Cassan⁵³ au sujet des droits de dépaissance des Narbonnais.

Equivalent : mémoire présenté par la ville aux Etats de Languedoc à propos des droits sur la viande de porc et le poisson dont elle avait augmenté le bail triennal en 1777, à la suite des relèvements décidés par la province : cette mesure avait suscité le mécontentement des épiciers de Narbonne, ainsi que celui des pêcheurs de Gruissan et de Bages (1777)⁵⁴.

Mémoires divers rédigés par Girard : sur les juridictions inférieures (s.d.), sur le projet de fondation d'une bourse à Narbonne en 1709 (s.d.), etc.

13 J 32 Girard, avocat. 1760-1786

Dossier du procès intenté devant le Conseil du roi par la communauté de Coursan à l'encontre de Jean-Baptiste, marquis de Gléon, déclaré seigneur engagiste de Coursan, de Cuxac et d'Ouveillan par l'arrêt du Conseil du 17 avril 1760 : mémoire de Girard rappelant les finances payées au roi par Coursan depuis son union au domaine en 1387, afin que son terroir demeurât inaliénable, etc.

13 J 33 Décès et succession. 1784-1786

Ouverture du testament instituant pour héritier universel Antoine-Marie de Girard, son fils (Narbonne, 9 juin 1784. Date du testament : 5 novembre 1776)⁵⁵.

Inventaire des effets délaissés, contenant notamment l'estimation des livres (1784).

Comptes des médecins et des apothicaires, des honneurs funèbres (1784-1785).

Vente, d'autorité de justice, de biens ayant appartenu à Girard (1785-1786)⁵⁶ : vente de la charge de trésorier de France (1786).

ANTOINE-MARIE GIRARD (NARBONNE, 1753-1808)

13 J 34 Actes d'état civil. 1753-1793

Extrait baptistaire d'Antoine de Girard, né à Narbonne le 7 décembre 1753 et baptisé le 8 à la cathédrale Saint-Just ; acte de mariage d'Antoine de Girard, député à la Convention, demeurant rue d'Orléans, d'une part, et d'Anne Fraisse, âgée de dix-huit ans et demi, fille de feu Jean Fraisse, maître vitrier de Narbonne⁵⁷, et de Jeanne Giniès, de l'autre (Paris, Saint-Eustache, 23 décembre 1792)⁵⁸ ; acte de naissance de Cincinnatus-Jean-Antoine Girard, fils d'Antoine et d'Anne Fraisse, demeurant à Paris, rue des Prêtres (Paris, 13 juin 1793).

⁵² Lieudit proche de l'ancien étang de Capestang et dépendant du consulat de Cuxac-d'Aude.

⁵³ Ancienne maison de chanoines réguliers, diocèse de Béziers (aujourd'hui, commune de Roujan, Hérault).

⁵⁴ Depuis 1550, Narbonne possédait le droit de lever l'équivalent à son profit et le taux qu'elle percevait était souvent inférieur à celui qui était pratiqué dans le reste de la province. Son désir de s'aligner sur le régime commun sera approuvé par l'arrêt du Conseil du 27 septembre 1780. La réforme devait porter au quadruple les redevances locales. Voir J. Vidal, « Deniers d'octroi et libertés municipales à Narbonne pendant les trois derniers siècles de l'Ancien Régime » dans *Mélanges Pierre Tisset* (Montpellier, 1970), pp. 459-471.

⁵⁵ Girard mourut à Narbonne le 9 juin 1784.

⁵⁶ Les dettes de la succession Girard s'élevaient à plus de cent six mille cinq cents livres. Ne sont classées dans ce courrier que les ventes accomplies au lendemain de la mort de Girard, au cours des années 1785-1786. Les ventes prescrites par la justice se révéleront insuffisantes pour éteindre l'ensemble des dettes et Antoine de Girard devra procéder de lui-même à de nombreuses autres aliénations (voir 13 J 35 et les dossiers relatifs à ses divers biens).

⁵⁷ Jean Fraisse avait été élu membre du conseil politique renforcé de Narbonne en 1770.

⁵⁸ Au-dessous de l'acte de mariage, Antoine Girard et sa femme déclarent reconnaître pour leur enfant légitime une fille, née le 2 novembre 1790 et baptisée le 9 en l'église de l'hôpital de Béziers sous les noms de Toussaint-Rose-Antoinette.

- 13 J 35 Liquidation de la succession de Melchior-Antoine-Sébastien de Girard⁵⁹.
1784-1807 et s.d.
- Etat de consistance des biens d'Antoine-Marie de Girard (s.d., entre 1792 et 1797) ; état de consistance des biens venant de la succession de M.-A.-S. de Girard, avec le rappel des ventes judiciaires accomplies au lendemain de sa mort, des ventes accomplies depuis lors, notamment de celles de la maison paternelle, échangée avec Jacques Barthez, et des domaines de la Carbonne, de Saint-Jean, etc. (17 mars 1807) ; etc.
Différends entre Girard et Catherine de Laporte, sa sœur, au sujet de cette succession (1785-1807)⁶⁰.
- 13 J 36 Curatelle de Marie-Anne de Castella, veuve Girard, et de Jacques-Bonaventure de Castella-Condom, respectivement mère et oncle d'Antoine-Marie Girard.
1784-1808
- Enquêtes judiciaires sur l'état de démence des deux personnages (1784-1801) : rapport de Gilabert, médecin, et de Labrousse, maître en chirurgie à Narbonne, constatant « qu'ils sont tombés tous les deux dans un état grave, ancien et irrémédiable, d'une démence mélancolique et qu'ils sont par conséquent destinés... à finir leurs jours dans cet état de mort civile et anticipée » (13 août 1784) ; consultation donnée par Pech, médecin, et Sernin, chirurgien à Narbonne (19 frimaire an X ou 10 décembre 1801) ; etc.
Différends entre Antoine Girard et sa sœur, Catherine de Laporte, au sujet du soin de ces curatelles (1760-1808) : plaintes de Catherine de Laporte, accusant d'avoir violé son domicile à la tête de six « brigands » et d'en avoir enlevé leur mère ; etc.
- 13 J 37-40 Biens à Narbonne. 1783-1813
- 13 J 37 Domaine de Condom⁶¹, 1783-1803.
Comptes d'exploitation (1783-1784), baux, expertises, etc.
Procès devant la viguerie de Narbonne entre Girard et le jardinier, accusé d'avoir manqué aux devoirs de sa charge : réponse de celui-ci, accusant Girard de voies de fait envers des membres de sa famille (1784-1785).
Partage entre Girard et sa sœur (1784-1803) ; vente par Girard de la moitié du domaine (1805) ; etc.
- 13 J 38 Domaines de l'Etang salin et de Grandvignes, 1784-1806.
- 13 J 39 Ancien couvent des Trinitaires, 1791-1813.
Adjudication à Girard, au titre de la vente des biens nationaux du couvent des ci-devant chanoines réguliers de la Trinité (9 février 1791)⁶².
Aménagement d'une salle de spectacle dans l'ancienne église (1796-1806) : différend entre Girard et Jean-Marc Fraisse, son beau-frère, artiste-peintre chargé des travaux, que Girard accuse de profits illicites ; toisé dressé par Figeac de la démolition des voûtes de l'église et du clocher, ainsi que des travaux de construction de la salle (1799) ; etc.
- 13 J 40 Autres biens à Narbonne, 1784-1793.
- 13 J 41 Biens à Coursan. 1785-1798
- 13 J 42 Biens à Salles-d'Aude. 1789-1794

⁵⁹ Voir aussi 13 J 33. Ce dossier contient quelques pièces traitant à la fois de la succession de M.-A.-S. de Girard et de celle de Marie-Anne de Castella, sa veuve.

⁶⁰ Au sujet de ces litiges, voir aussi 13 J 36 et les dossiers relatifs aux divers biens d'Antoine de Girard, en particulier celui qui concerne le domaine de Condom.

⁶¹ Voir aussi 13 J 23.

⁶² Le couvent, dont la chapelle avait été édifée au milieu du XVII^e siècle, était situé dans le terroir de Cité, île de la Trinité : il n'en subsiste aucun vestige. Le bâtiment fut adjudgé pour 18 300 francs mais c'est un négociant de la ville, J. Barthez, qui en régla l'achat et céda le couvent à Girard en échange de sa maison de l'île Notre-Dame de la Major (Archives départementales de l'Aude, 66 Q 1). Sur le don ultérieur de l'église à la société populaire, voir 13 J 48.

13 J 43	Biens à Roquefort-des-Corbières. Baux ; estimations ; vente du domaine de Saint-Jean (1800) ; etc.	1785-1800
13 J 44	Biens à Auch. Acquisition et vente d'une maison, comptes, etc.	1799-1805
13 J 45	Seigneuries de Gray et d'Apremont ⁶³ . Reprise des seigneuries par le domaine ⁶⁴ ; adjudication d'une rente sur Gray, qui avait été constituée en 1762 par François-Félix de Crillon en faveur de Thomas-Arthur de Lally-Tollendal, adjudication consécutive à la confiscation des biens de ce dernier (1777) ⁶⁵ ; correspondance avec Huart du Parc, avocat à Paris (1786-1790) ⁶⁶ ; etc.	1762-1790
13 J 46	Pièces comptables diverses.	1784-1805
13 J 47	Papiers privés divers.	1784-an III
13 J 48	Activités politiques dans l'Aude. Lettres de la municipalité et du district de Narbonne aux députés de l'Aude à la Convention, au Comité de législation de la Convention, etc. Extraits de leurs délibérations (5 août 1792-6 messidor an V ou 24 juin 1797), 13 p. pap. ⁶⁷ Deux lettres autographes adressées à Girard et à Morin par Fouché, commissaire dans les X ^e et XI ^e divisions militaires (Narbonne, 11 et 21 germinal [an IV], 31 mars et 10 avril 1796) ⁶⁸ . Lettres de Fraisse à Girard, son beau-frère (Narbonne, 22 nivôse an V-17 germinal an VI ou 11 janvier 1797-6 avril 1798), 15 p. pap. ⁶⁹ . Documents divers (1791-février 1798, 6 p. pap.) : brouillon d'une lettre de Girard au président de la Convention, annonçant qu'il fait don de l'ancienne église des Trinitaires à la société populaire de Narbonne et qu'il offre à la Convention, « pour récompenser nos braves guerriers après la victoire », sa propriété de l'Etang salin contenant cinq cents sétérées (22 nivôse [an II] ou 11 janvier 1794) ⁷⁰ ; nomination comme administrateur du département (19 pluviôse an VI ou 7 février 1798) ; etc.	1791-1798

⁶³ Voir aussi 13 J 28.

⁶⁴ Le roi reprit possession de Gray et d'Apremont en vertu de l'arrêt du Conseil du 22 mai 1772. L'arrêt du 20 décembre 1785 statua qu'Antoine de Girard serait remboursé de la somme de cent trente-et-un mille francs, payables en bordereaux du domaine.

⁶⁵ L'ancien commandant des établissements français de l'Inde, condamné à mort et exécuté en 1766.

⁶⁶ Les trois dernières lettres adressées à Girard par l'avocat renferment quelques notations intéressantes sur la vie quotidienne à Paris au début de la Révolution.

⁶⁷ Ces documents concernent principalement l'approvisionnement de Narbonne en blé (août 1792) ; les pétitions pour le rétablissement des douanes à Narbonne après leur transfert à La Nouvelle (décembre 1792) ; le « désarmement » de Compta, commissaire des guerres à Sigean, « prévenu des excès commis sous la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor » (avril 1795).

⁶⁸ Voir, plus bas, annexe II. La seconde de ces correspondances est adressée par Fouché « à ses anciens collègues Morin et Girard ». Charles-Joseph Morin (1749-1810) fut député de l'Aude à la Convention et aux Cinq-Cents.

⁶⁹ Ces documents relèvent en grande partie de la correspondance privée et auraient pu prendre place à ce titre dans la liasse 13 J 47. Il nous a semblé plus judicieux de les classer dans les papiers politiques avec lesquels ils jouissent au demeurant d'un meilleur relief en raison des nombreuses demandes d'intervention qu'ils présentent au « patriote » et des renseignements qu'ils contiennent sur la vie publique à Narbonne (prestation par le clergé du serment de haine à la royauté et à l'anarchie, septembre 1797 ; activité du cercle constitutionnel de Narbonne, janvier 1796 ; passage du général Augereau, avril 1798 ; etc.).

⁷⁰ Sur l'achat de l'église par Girard, voir 13 J 39. Le 18 pluviôse an II (6 février 1794), Girard, alors en mission à Saint-Etienne, devait solliciter du comité de salut public un congé pour se rendre à Narbonne : « je souhaite en particulier », écrivait-il, « régler mes affaires avec mes fermiers à l'égard des cinq cents sétérées de terre dont j'ai fait l'offrande à la nation... réintégrer la Société populaire dans le local que je lui ai donné pour ses séances, et d'où la rage des fédéralistes les (*sic*) a deux fois chassés ». Il remerciait ses collègues d'avoir accepté l'hommage de sa

13 J 49

Girard, représentant en mission.

1793-1794

Girard représentant en mission à Saint-Etienne⁷¹ (octobre 1793 à mai-juin 1794, 59 p. pap.) : mesures prises pour « régénérer » la fabrication des armes et pour assurer le ravitaillement ; lettres d'Antoine Dorfeuille, commissaire national à Commune-Affranchie (Lyon) et au Bourg Régénéré (Bourg-en-Bresse) ; lettres d'Albitte l'ainé, commissaire à Bourg ; renseignements sur les armes fabriquées à Libreville (Charleville) ; etc.⁷²
Mission à Nîmes (1^{er} floréal an II ou 20 avril 1794, 1 p. pap)⁷³.

13 J 50

Ecrits et papiers politiques divers.

1793-1797 et s.d.

Réverie révolutionnaire ou ma première confiance à l'aristocratie et au fédéralisme, par Antoine Girard, député... à la Convention nationale (Paris, Impr. Patriotique et Républicaine, s.d., 8 p.).
Motion d'ordre sur la position actuelle et sur l'urgence de venir au secours de l'Etat, par G...., membre du conseil des Anciens, séance du 19 frimaire, l'an IV [10 décembre 1795] (Paris, Impr. Nationale, frimaire an IV, 7 p.)⁷⁴.
Deux lettres adressées à Girard par le général de brigade Mirabel de l'armée des Pyrénées-Orientales (Forge de Saint-Sébastien de la Mouga, Espagne, 28 floréal et 2 prairial an II ou 17 et 21 mai 1794) : récit des succès remportés par l'armée française depuis le début de mai.
Adresse de la division Augereau à ses frères d'armes de l'armée de l'Intérieur (Vérone, 1^{er} thermidor an V ou 19 juillet 1797) : inquiétude devant les intrigues réactionnaires ; etc.

SUPPLEMENT⁷⁵.

13 J 51

Famille Castella.

1639-1761

Procédure engagée par Antoine Castella, marchand de Narbonne (1639) ; mariage entre Marie Castella et Jean Pol André, titre de la famille André (1656-1671) ; mariage entre Jean-François Castella et Gabrielle Daudé, titre de la famille Daudé (1664-1671) ; Jeanne Isabeau Castella (1691) ; remerciement adressé par Castella à son fils pour la bonne tenue de ses affaires (1741) ; terres achetées par Pierre Castella (1719-1729) ; litige survenu à la suite de l'acquisition du domaine de Condom (1722) ; quittance de rente en faveur d'Anne Castella héritière de Raymond-Pierre Maupel, prêtre chanoine de l'église primatiale de Narbonne (1754) ; quittances (1718-1761)⁷⁶.

terre (*Actes du comité de salut public*, ouvrage cité, t. X, Paris, 1897, pp. 745-746). Dans le Narbonnais, cinq cents sèterées correspondaient environ à cent hectares.

⁷¹ Pendant la Terreur, Saint-Etienne reçut le nom d'Armes-Commune ou d'Armes-Ville.

⁷² Après la reddition de Lyon, la Convention estima qu'il était enfin possible de reprendre en main Saint-Etienne et sa manufacture, dont les « fédéralistes » avaient longtemps exercé le contrôle (voir : E. Herriot, *Lyon n'est plus*, t. III, Paris, 1939, p. 9). La mission qu'y accomplit Girard a été appréciée de façons très diverses : le farouche Javogues, représentant en Saône-et-Loire - et il est vrai, fort « exagéré » - devait écrire ainsi au comité de salut public que le conventionnel narbonnais s'était rendu à Saint-Etienne avec des « vues droites » mais qu'il s'y était laissé circonvenir par les « riches » (22 pluviôse an II ou 10 février 1794. *Actes du comité*, ouvrage cité, t. IX, 1897, pp. 62-63). A l'égard de sa politique sociale, on peut cependant noter en parallèle qu'il tenta d'assujettir les citoyens fortunés à une taxe révolutionnaire en faveur des indigents et de saisir tous les capitaux qui dépassaient 100 000 livres : ces mesures, qu'il avait promulguées avec le concours de Dorfeuille et de Javogues lui-même, restèrent au demeurant d'une efficacité médiocre (voir : Herriot, *Lyon...*, t. III, pp. 283-284).

⁷³ Girard ne fut pas envoyé à Nîmes par la Convention mais à la demande de Milhaud et de Soubrany, représentants en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, il parcourut l'Hérault et le Gard en mars et avril 1794 afin de chercher des fourrages. L'action politique qu'il déploya à cette occasion fut vivement dénoncée par Chaudron-Roussau, comme nous l'avons évoqué dans l'introduction à ce répertoire. une partie de ses comptes de mission a été publiée à la suite de ceux qui concernent son séjour à Saint-Etienne.

⁷⁴ Girard explique son vote en faveur de l'emprunt de 600 millions proposé par le Directoire.

⁷⁵ Répertoire établi en 1995 par Martine Sin Bluma-Barru, chargée d'études documentaires.

⁷⁶ Voir également 13 J 16, succession R.-P. Maupel.

- 13 J 52 Paul Girard. 1638-1732
Acquisition de Raulin Girard, son père, titres de familles ayant appartenu à Antoinette Cazalbon (1643-1741) ; Isabeau de Girard, épouse Raynaud, titre de la famille Raynaud (1671-1690), famille Garnier (1709) ; litige entre les Girard et les Cogomblis à propos d'une pièce de terre (1643-1668) ; titre de la famille Cogomblis (1638-1732) ; acquisition effectuée par Paul Girard (1655-1667) ; succession de Paul Girard (1708-1732) ; quittances (1695-1728).
- 13 J 53 Antoine Girard. 1688-1762
Mariage entre A. Girard et Catherine de Vignes, veuve de Jean Viols (1714-1717) ; terres gérées par Paul Vignes et A. Girard (1721-1724) ; titres de propriété de la famille Vignes (1635-1691) ; titres de la famille d'Ombret (1688-1715) ; transactions passées avec ses soeurs Marie et Marie-Anne Gabrielle de Girard (1728-1731) ; juge royal de Coursan (1729-1760) ; biens : gestion des terres de l'Etang Salin (1743-1744), acquisition (1750-1751) ; quittances (1728-1762).
- 13 J 54 Melchior-Antoine-Sébastien Girard. 1742-an XI
Succession des Viols, Cazalbon, Maupel, Catherine de Vignes (1764-1789) ; comptes tenus par Jean François Cazalbon et M.A.S. Girard des biens hérités de leur cousine et testament de J.-F. Cazalbon en faveur de M.A.S. Girard (1742-1759) ; reconnaissance de dette de Richevoive en faveur de M.A.S. Girard (1769) ; biens de M.A.S. Girard et de son épouse Marie-Anne de Castella : acquisitions, baux à ferme, litiges de propriétés (1753-an XI) ; décès et successions (1784-1785) ; quittances (1763-1784)⁷⁷.
- 13 J 55 Antoine-Marie-Anne Girard. 1736-1809
Rachat des offices de son père (1784-1788) ; procurations pour Antoine-Marie-Anne Girard (an IV) ; procuration donnée à sa femme Anne Fraisse et révocation de celle donnée à son beau-frère Marc Fraisse (an VI-an X) ; biens : acquisitions, baux à ferme, litiges de propriété, liquidation du domaine de Gray en Bourgogne et documents s'y rapportant, adjudication de la maison conventuelle des religieux trinitaires de Narbonne, estimation de la métairie de Grandvignes, dégâts causés par les eaux (1736-an XIV) ; succession (1809) ; quittances (1784-1807)⁷⁸.
- 13 J 56 Famille Girard. 1766-1809
Différends opposant Antoine-Marie-Anne Girard, puis à son décès Marie-Anne Fraisse son épouse, à sa soeur Catherine Monique Girard, épouse puis veuve de Michel Louis Laporte, à propos de la curatelle de Mme Castella, veuve Girard, leur mère et de M. Castella-Condom, leur oncle⁷⁹.
- 13 J 57 Famille Fraisse. an II-1819
Correspondance d'Anne Fraisse, femme Girard, à son frère, artiste (an II-an VI) ; Anne-Marie Fraisse, veuve d'Antoine-Marie-Anne Girard : convocation du conseil de famille au décès de son époux (1808), procès intentés par A.M. Fraisse (1806-1813), quittances délivrées suite à des procédures (1810-1821) ; compte des sommes dues ou payées à des fournisseurs par les Girard (1809-1821). Roch Fraisse : biens mobiliers (an IV-1808), succession de Roch Fraisse et de son épouse Anne Molinier : tutelle de leurs enfants Anne et Roch Fraisse (1808-1819), succession de Marie Girard et de son époux Bernard Molinier en faveur des enfants Fraisse (an IV-1817).

⁷⁷ Voir également 13 J 33, décès et succession.

⁷⁸ Voir également 13 J 28 et 13 J 45, domaine de Gray ; 13 J 39, maison conventuelle de Narbonne.

⁷⁹ Voir également 13 J 36.

13 J 58

Jean-Antoine-Cincinnatus Girard.

1783-1885

Mariage de J.A.C. Girard et de Marie-Anne-Françoise Alengry (1817), procédure pour demander des comptes de l'administration tutélaire de Roch et Anne Fraisse (1819-1821), procès de J.A.C. Girard et de Guillaume Alengry, son beau-frère, contre Anne-Marie Girard veuve (1821-1823), gestion du domaine de Grandvignes (1856), lettres de change et quittances (1818-1876), décès de Anne-Marie-Françoise Alengry (1876), vente par expropriation du domaine de Grandvignes (1874-1876) ; hospices de Narbonne : rentes et legs (1849-1877), mutation de propriété des domaines de Bringaires et de Plan de Roques jusqu'à leur rachat par J.A.C. Girard, gestion de la propriété de Grandvignes par M. Flourens, neveu et héritier de A.M.F. Alengry (1783-1883), vente de deux maisons ayant appartenu à A.M.F. Alengry par ses neveux Abel et Léopold Emile Flourens (1885).

13 J 59

Titres ayant été transmis à la famille Girard : testaments, actes de curatelles, actes de mariages, bénéfices d'églises, actes de ventes, baux à ferme, droits commerciaux, pièces de procédures, quittances.

1501-1803

ANNEXES

ANNEXE I : DISCOURS ET MOTIONS IMPRIMES D'ANTOINE-MARIE GIRARD⁸⁰

* Discours prononcé par M. Girard, major de la garde nationale narbonnaise, à l'Assemblée nationale, le 27 mai 1790 (Narbonne, chez Decampe, s.d., 4 p.).

[Girard annonce qu'il offre une pension de trois cents livres aux soldats-volontaires de la Bastille ou à leurs veuves. Il déclare ensuite : « J'implore aussi, sous vos auspices, la permission et le consentement d'élever à Narbonne, ma patrie, un obélisque pour propager aux races futures la régénération du royaume... et la gloire du prince, le père et l'ami de la Constitution française⁸¹.]

Discours au roi, prononcé le 27 avril 1791,... à la tête d'une députation des veuves qui ont perdu leur mari au siège de la Bastille.- Discours à M. de La Fayette... (s.l., n.d., 4 p.).

Bibl. nat. 8° Lb 39 9904

* *Convention nationale. Essai rapide... sur le procès de Louis Capet* (Paris, Impr. nat., 1792, 7 p.)⁸².

Bibl. nat. 8° Lc 37 26

[Girard déclare qu'il souhaite ardemment la mort du roi, le « nouveau Néron de ce siècle », mais, à l'encontre de Robespierre, qu'il qualifie d'ailleurs « d'intrépide et vertueux républicain », il demande que le jugement de l'assemblée soit ratifié par le peuple, convoqué en assemblées primaires : « Nous ne sommes, en plein sénat, qu'une partie émanée d'une grande famille qui nous contemple... ».]⁸³

* *Convention nationale. Discours... prononcé le 17 janvier 1793* (Paris, Impr. nat., s.d., 3 p.).

Bibl. nat. 8° Lc 38 161

[Girard explique pourquoi il votera la mort de Louis XVI.]⁸⁴

Convention nationale. Réveil républicain sur l'instruction publique... Séance du 22 thermidor l'an II [9 août 1794]. (Paris, Impr. nat., s.d., 4 p.).

Bibl. nat. 8° Lc 38 890

[Girard présente un projet de décret selon lequel la Convention s'occupera trois jours par décade de l'organisation de l'instruction à partir du 10 vendémiaire. Les citoyens sont invités à adresser leurs travaux sur l'éducation au comité d'instruction publique : « Les patriotes des campagnes... soupirent ardemment pour l'instruction publique... Le moment presse... la sombre aristocratie est aux aguets.... ».]

⁸⁰ Un exemplaire des brochures dont le titre est précédé d'un astérisque se trouve aux Archives départementales de l'Aude. Les deux brochures classées dans 13 J 50 ne sont pas appelées dans la présente nomenclature.

⁸¹ A propos du rôle que joua Antoine Girard dans la garde nationale de Narbonne, on peut signaler qu'il fut député le 19 mai 1790 auprès de la Commune de Paris pour demander l'affiliation de la garde à celle de la capitale. La requête qu'il était chargé de présenter fut admise à l'unanimité (voir : « *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution* » publiés par S. Lacroix, t. V, Paris, 1897, pp. 429-432).

⁸² Les Archives départementales de l'Aude possèdent un exemplaire d'une réimpression de l'*Essai*, exécutée à Aurillac (impr. Viallanes) à la demande du département du Cantal.

⁸³ On sait l'importance que la constitution de 1793 devait accorder aux assemblées primaires.

⁸⁴ D'autres députés de l'Aude à la Convention, Azéma, Bonnet et Ramel, se prononcèrent pour la mort. Morin vota la réclusion du roi et son bannissement après le retour de la paix.

Convention nationale. Discours prononcé dans la séance du 14 floréal l'an III [3 mai 1795]...
(Paris, Impr. nat., an III). Bibl. nat. 8° Lc 38 1383

[Girard se prononce en faveur de la restitution des biens des condamnés.]

Compte rendu à la Convention nationale par Antoine Girard, envoyé à Commune d'Armes par le Comité de Salut public, pour la fabrication des armes (Paris, Impr. nat., an III, 2 p.).
Bibl. nat. 8° Lc 39 413

[Simples comptes des recettes et des dépenses. Voir plus haut, 13 J 49.]

Conseil des Anciens. Opinion... sur la nécessité du serment de haine à la royauté et à l'anarchie. Séance du 30 ventôse an V [20 mars 1797] (Imp. nat., an V, 4 p.). Bibl. nat. 8° Lc 45 286

ANNEXE II : LETTRES ADRESSEES PAR FOUCHÉ A ANTOINE-MARIE GIRARD ET A MORIN AU COURS D'UNE MISSION A NARBONNE (MARS-AVRIL 1796)

Les deux lettres autographes qui sont classées dans la liasse 13 J 48 illustrent une page fort peu connue de l'histoire de Narbonne pendant la Révolution et un épisode de la carrière de Fouché qui n'a guère retenu jusqu'ici l'attention de ses biographes.

Si la convention thermidorienne avait infligé ses persécutions à Fouché, le début du directoire l'avait vu glisser, comme on le sait, dans l'oubli et dans la misère. La seule amitié puissante dont il pouvait encore se prévaloir, celle de Barras, lui apporta toutefois un secours momentané en le faisant nommer commissaire auprès des 10^e et 11^e divisions militaires, c'est-à-dire dans le sud-ouest⁸⁵. En vue de la campagne que Bonaparte allait ouvrir en Italie, il était demandé à ces agents de faire appliquer par les administrations départementales les lois sur la réquisition des jeunes gens et de pourchasser les déserteurs, dont l'espoir d'une paix prochaine et beaucoup de complicités locales accroissaient sans cesse le nombre. Barras estimait Fouché capable de remplir une tâche de ce genre et l'habile directeur l'éloignait par la même occasion des intrigues babouvistes auxquelles il le savait mêlé⁸⁶.

Il semble que l'ancien représentant choisit d'établir ses quartiers à Narbonne, c'est-à-dire au cœur d'une région où la levée des troupes s'avérait particulièrement ardue (décembre 1795)⁸⁷. Tout en secouant la mollesse des autorités départementales de l'Aude avec l'énergie méthodique dont il avait fait preuve à Lyon en 1793 – il se lia de façon assez étroite avec la municipalité jacobine de la ville, à laquelle il devait conserver quelque temps sa fidélité⁸⁸.

Le séjour de Fouché dans le Midi fut achevé à la fin de mai 1796⁸⁹ et l'homme politique en tira peu de lustre puisqu'il dut attendre encore deux ans pour retrouver un emploi digne de ses

⁸⁵ Fouché fut nommé agent du gouvernement dans les deux divisions le 2 frimaire an IV (23 novembre 1795) de concert avec Claude-Joseph Ferry, ancien représentant des Ardennes à la Convention et mathématicien très distingué (voir *Recueil des actes du directoire exécutif*, publié par A. Debidour, t. I, Paris, 1910, p. 116). Depuis 1791, la 10^e division englobait la Haute-Garonne, le Gers, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales ; la 11^e division comprenait la Gironde, les Landes et les Basses-Pyrénées.

La mission de Fouché est signalée d'une manière assez brève dans L. Madelin, *Fouché* (Paris, 1901, t. I, pp. 204-206), et dans L. Kammacher, *Joseph Fouché* (Paris, 1962, pp. 213-214). Les autres études sur Fouché énoncent sommairement pour la plupart que l'homme vécut dans une obscurité totale de l'automne de 1795 à la fin de 1798, et qu'il se refusa même à occuper des postes secondaires. Dans ses *Mémoires*, il se plaint d'être resté pendant cette longue période « *sinon proscrit, du moins en disgrâce complète, n'obtenant ni emploi, ni considération, ni crédit* » (Ed. Madelin, Paris, 1945, p. 51).

⁸⁶ Voir *Mémoires* de Barras, éd. G. Duruy, t. II (Paris, 1895) p. 17.

⁸⁷ Fouché était encore à Paris le 19 frimaire an IV (10 décembre 1795) puisque nous possédons une lettre qu'il expédia ce jour-là de la capitale (citée par Madelin, *Fouché*, t. I, p. 204).

⁸⁸ Dans une lettre à Barras du 28 thermidor an IV (15 août 1796), Fouché devait plaider la cause des édiles narbonnais, qui étaient alors menacés de destitution. Il les louait d'aimait mieux tomber sous les coups des factions que de se faire leurs complices et les félicitait de tenir chaque décade une réunion publique de leurs concitoyens : « *L'expérience leur a appris que la plus grande partie des maux que les hommes se font a sa cause première dans la manière dont ils se jugent : et bien, ils les rassemblent pour qu'ils apprennent à se connaître et à se chérir* ». (Le lieu de conservation de cette lettre nous est inconnu. La citation que nous en avons faite est tirée du catalogue de la librairie Charavay, sept. 1898, n° 42, 706).

Sur les relations de Fouché avec le département et les conflits que sa mission devait susciter avec les autorités judiciaires locales, voir *passim*, registre des délibérations de l'administration du département, brumaire an IV-messidor an V (Archives départementales de l'Aude, L 105).

⁸⁹ Le 1^{er} prairial (20 mai), il obtenait un permis de séjour à Paris pour venir rendre compte de sa mission (*Actes du Directoire*, t. II, p. 428) ; Le 30, il était dans la capitale et demandait l'autorisation de se fixer à Montmorency (*Ibidem*, p. 503).

talents, avec sa nomination à l'ambassade de France près de la République Cisalpine (septembre 1798)⁹⁰.

Fouché connaissait fort bien Girard, puisqu'ils avaient accompli tous deux des missions voisines, l'un à Lyon et l'autre à Saint-Etienne, à la fin de 1793.

PREMIERE LETTRE (Narbonne, 11 germinal [an IV] ou 31 mars 1796)

« Je ne sais, mon cher Girard, si tu as reçu ma dernière lettre. Ton département commence enfin à marcher. Mais le commissaire près cette administration ne peut rester à son poste sans compromettre la marche et la direction de l'esprit public. Il faut nécessairement que la députation de l'Aude présente au directoire un citoyen qui ait plus de fermeté et qui sache expliquer la pensée du gouvernement. Le citoyen Cazes ne peut que la dénaturer ou l'affaiblir⁹¹. Je t'envoie la lettre que nous écrivons au directoire à laquelle nous avons joint une copie de celle que nous adressons au citoyen Cazes. Remets le tout, je te prie, après en avoir pris lecture au directoire exécutif. Porte toi-même nos dépêches et insiste sur nos demandes⁹².

Nous avons célébré hier la fête en l'honneur de la jeunesse. J'y ai prononcé un discours qui sera imprimé, je te le ferai passer. Adieu, je t'embrasse ainsi que l'ami Morin.

Fouché

PS : Les patriotes paraissent ici désirer Robert⁹³ en la place de Cazes⁹⁴ ».

DEUXIEME LETTRE (Narbonne, 21 germinal [an IV] ou 10 avril 1796)

« Les vœux de l'aristocratie ne sont pas entièrement remplis puisqu'elle n'a pu allumer autour de nous la guerre civile, puisqu'elle n'a pu troubler un instant la tranquillité publique. Ses efforts à cet égard n'ont servi qu'à nous convaincre que, contre les lois, elle deviendrait la première victime si elle ne trouvait un asile généreux sous la protection de ces lois mêmes qu'elle voulait immoler.

Au reste, le mal qu'elle nous a fait est assez grand ; il ne pourra se réparer qu'en laissant répandre beaucoup de larmes. Tous les réquisitionnaires et les déserteurs de votre département étaient, comme on vous l'a dit, en mouvement pour se rendre aux armées, et ils partaient avec gaieté ; nous pouvions répondre que dans le courant de cette décade, il n'en resterait qu'un très petit nombre, mais la protection scandaleuse accordée par le commissaire Cazes à un réquisitionnaire privilégié sur lequel tous les militaires ont les yeux a imprimé un mouvement rétrograde : non seulement on ne part plus, mais on rentre de toutes parts dans ses foyers⁹⁵.

⁹⁰ L. Kammacher émet l'hypothèse qu'il fut tenu rigueur à Fouché d'avoir transformé sa mission militaire en une mission politique (*Fouché*, ouvrage cité, pp. 213-214).

⁹¹ Cazes, président de l'administration du département, avait été nommé commissaire du directoire par l'arrêté du 18 frimaire an IV (9 décembre 1795).

⁹² Les démarches de Fouché n'entraînèrent pas la révocation de Cazes.

⁹³ Le ci-devant abbé Gabriel Robert, ancien président du district de Narbonne.

⁹⁴ Quelques jours après la rédaction de cette lettre, le 19 germinal (8 avril), l'administration arrêtait « que le directoire exécutif est invité à se prémunir contre un système (*sic*) de diffamation existant sur le compte du département de l'Aude en général et des autorités de son arrondissement ». Les considérants de l'arrêté évoquaient « les intérêts de la justice qui s'affermiront par l'éclat qu'on lui donne.... la cause des fonctionnaires patriotes et probes qui doivent être défendus contre l'intrigue » (Archives départementales de l'Aude, L 105, pp. 95-96).

⁹⁵ Trois jours plus tôt, le 18 germinal, l'administration du département avait écrit aux agents militaires dans les 10^e et 11^e divisions que, selon un bruit très répandu, beaucoup de jeunes appelés seraient revenus promptement chez eux « sous prétexte qu'on leur refusait la subsistance dans les lieux de passage et qu'on cherchait de plusieurs manières à

On ne manquera pas de vous envoyer beaucoup de listes qui renferment les noms des jeunes gens qui ont pris des feuilles de route, mais je désire qu'on vous fasse passer les attestations qui constatent leur présence aux bataillons. Vous pouvez être certain qu'il existe encore dans votre département au moins trois mille déserteurs : je le démontrerai d'une manière évidente s'il est nécessaire. On nous avait donné une liste de quatre-vingts militaires réquisitionnaires ou déserteurs renfermés dans le canton de Narbonne et nous en trouverons plus de cinq cents.

Les cantons qui étaient les mieux disposés sont persuadés aujourd'hui que nous n'avons pas le droit de faire partir les réquisitionnaires, que la *paix est signée*, et que c'est de notre part un acte arbitraire auquel ils doivent opposer de la résistance.

Vous jugez bien que nous ne manquons pas de moyens pour les détromper, mais il faudra du temps et il est urgent de compléter nos armées. La campagne va s'ouvrir !⁹⁶

Nous venons de former une commission militaire qui doit juger les déserteurs et les receleurs conformément à la loi du 4 nivôse. Cette mesure en imposera à la malveillance mais elle ne doit être employée que rarement et envers des hommes réellement coupables. Il serait trop affreux de faire tomber sur l'innocence égarée la peine d'un crime qui n'appartient qu'aux chefs des complots contre-révolutionnaires⁹⁷.

Il est une mesure bien plus salutaire et celle-là est efficace : c'est que le directoire exécutif, éclairé par toute sa correspondance sur un événement qui vient de consterner tous les républicains sincères de votre département s'empresse de faire justice des coupables de la manière la plus solennelle.

Salut et amitié.

Fouché »

leur inspirer du dégoût pour le service ». Elle se proposait « de découvrir la vérité et de faire punir » (Archives départementales de l'Aude, L 262).

⁹⁶ On est à la veille de l'offensive de Bonaparte en Italie du nord.

⁹⁷ Fouché exalte ici la modération et l'équité qu'il se flattait d'avoir observées au cours de ses missions de la Convention (« J'étais le délégué d'une assemblée frénétique et j'ai prouvé que j'avais éludé ou adouci plusieurs de ses mesures acerbes », *Mémoires*, p. 44).

INDEX ALPHABETIQUE DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX ET DE MATIERES

Les noms de personnes sont en capitales, les noms de lieux en italique et les noms de matières en romain. Les références renvoient aux cotes des articles. Les localités dont le nom n'est pas suivi d'une indication de pays et ou de département se trouvent dans l'Aude.

A

ABAN DE MOUX (François d') : 13 J 13.
ABAN DE MOUX (abbé Henri d') : 13 J 13.
Agde (Hérault) - Grau, 13 J 30.
AGUESSEAU (Henri d'), intendant de Languedoc : 13 J 3.
Albas : 13 J 13.
ALBITTE L'AINE (Antoine-Louis dit) : 13 J 49.
ALENGRY (Guillaume) : 13 J 58.
ALENGRY (Marie-Anne-Françoise) : 13 J 58.
AMIEL (Pierre), archevêque de Narbonne, XIIIe siècle : 13 J 3.
ANDRE (Jean Pol) : 13 J 51.
Apothicaires : 13 J 33.
Apremont (Haute-Saône) : 13 J 28, 45.
Armée des Pyrénées-Orientales : 13 J 49, 50.
Armes.- Fabrication à Saint-Etienne et à Charleville : 13 J 49.
Armes – Communes : voir *Saint-Etienne*.
Armes – Villes : voir *Saint-Etienne*.
Aubian (commune Cuxac d'Aude) : 13 J 31.
Auch (Gers) : 13 J 44.
Aude. - Administration du département, époque révolutionnaire : 13 J 48.
- Députés à la Convention : 13 J 48.
Aude (rivière) : 13 J 29, 24. – Voir aussi : *Canal de Jonction*.
AUDERIC DE LASTOURS (famille d') : 13 J 13.
AUGEREAU (général) : 13 J 48, 50.
AURIAC (Guillaume Castanier d') : voir CASTANIER D'AURIAC (Guillaume).
AUTREY (Henri de Fabri d') : 13 J 28.
Azille : voir *Jouarres*.

B

Bages. – Pêcheurs : 13 J 31.
Banque royale, 1720 : 13 J 14.
BARTHEZ (Jacques) : 13 J 35, 39.
Bénédictins : voir *Narbonne*, Bénédictins de la Mourguier.
BERNAGE (Louis de), intendant de Languedoc : 13 J 3.
BERTON DE CRILLON (famille de) : voir CRILLON (famille de Berton de).
BOIRARGUES (famille Pélissier de) : 13 J 29.
Bois de riverage : 13 J 24.
BONZI (cardinal de), archevêque de Narbonne : 13 J 8.
BORDONOVE (Marguerite) : 13 J 14.
Borie Blanque (commune de Narbonne) : 13 J 8.
Bosc de Bony (commune de Coursan) : 13 J 24.

BOURBON-CONTI (Louis-François de) : 13 J 24.
Bourg-en-Bresse (Ain) : 13 J 49.
Bourse du commerce : voir *Narbonne*.
BOYER DE SORGUES (Charles de) : voir SORGUES (Charles de Boyer de).
Bringaires (commune d'Armissan ?) : 13 J 58.
Bureau des finances : voir *Montpellier*.

C

CAMPAN, procureur au bureau des finances de Montpellier : 13 J 15.
Canal d'atterrissement : 13 J 24.
Canal de Jonction (de l'Aude au Canal du Midi) : 13 J 24, 27, 30.
Canal du Midi : 13 J 24, 27,30.
Canal de la Robine, de Narbonne : 13 J 27, 30.
Capestang (Hérault). – Etang : 13 J 24, 31.
Carbonne (*La*, commune de Coursan) : 13 J 8, 24, 35.
Carcassonne. - Cour conservatoire du Sceau Mage : 13 J 20.
- Sénéchaussée : 13 J 3.
CASSAIGNES (Claude de), épouse d'Aban de Moux : 13 J 13.
Cassan (commune de Roujan, Hérault). – Prieuré : 13 J 31.
CASTANIER D'AURIAC (Guillaume) : 13 J 27.
CASTELLA (Anne) : 13 J 51.
CASTELLA (Antoine) : 13 J 51.
CASTELLA (Elisabeth-Paule) : 13 J 12.
CASTELLA (Jadcques-Bonaventure) : 13 J 36.
CASTELLA (Jean-François) : 13 J 51.
CASTELLA (Jean-Paul) : 13 J 12, 14-16, 22.
CASTELLA (Jeanne-Isabeau) : 13 J 51.
CASTELLA (Marie) : 13 J 52.
CASTELLA (Marie-Anne), épouse M.-A.-S. Girard : 13 J 12, 22, 35, 36, 54, 56.
CASTELLA (Marie-Rose Maupel, épouse) : 13 J 12.
CASTELLA (Pierre) : 13 J 13, 14, 51.
CASTELLA-CONDOM : 13 J 56.
CAZALBON (famille) : 13 J 54.
CAZALBON (Antoinette), épouse Raulin Girard : 13 J 17, 52.
CAZALBON (Françoise) : 13 J 5.
CAZALBON (Jean-François) : 13 J 3-7, 54.
CAZALBON (Joseph-André) : 13 J 5.
Céleyran (Commune de Salles-d'Aude) : 13 J 9, 24.
Charleville (Ardennes) : 13 J 49.
Clape (Marais de la, commune de Narbonne) : 13 J 8.
Clergé : voir *Languedoc, Narbonne*.
COGOMBLIS (famille) : 13 J 52.
COGOMBLIS (Anne de), épouse Paul Girard : 13 J 17, 18.
COGOMBLIS (Arnaud de) : 13 J 17.
COMPTA, commissaire des guerres à Sigean : 13 J 48.
Condom (commune de Narbonne) : 13 J 13, 23, 37, 51.
Conilhac (*Roc de*, commune de Narbonne) : 13 J 14.
Conseil du roi, XVIIIe siècle : 13 J 32.
CONTI (Louis-François de Bourbon) : voir BOURBON-CONTI (Louis-François de).
Convention : 13 J 34, 48-50.
Cour conservatoire du Sceau Mage : voir *Carcassonne, Narbonne*.

Cours souveraines : voir *Montpellier*, Cour des comptes ; *Toulouse*, Parlement.

Coursan : 13 J 19, 24, 41.

- Communauté : 13 J 32.

- Justice : 13J 17-18, 20, 53.

- Voir aussi *Carbonne (La)*, *Ponserme*.

CRILLON (famille de Berton de) : 13 J 27, 28, 30, 45.

Cuxac-d'Aude : 13 J 32. – Voir aussi *Aubian*.

D

DAGUESSEAU (Henri) : voir AGUESSEAU (Henri d').

DAUDE (famille) : 13 J 51.

DAUDE (Anselme) : 13 J 13.

DAUDE (Gabrielle) : 13 J 51.

Dépaissance (Droit de) : 13 J 3, 26, 31.

Dîmes du foin : 13 J 23.

Directoire : 13 J 48, 50.

Divisions militaires (10° et 11°), 1796. – Commissaires : 13 J 48.

Doctrinaires : voir VIGNES (Etienne-Bernard).

Domaine royal : 13 J 8, 31, 32, 45.

Dominicains : voir *Narbonne*, Dominicains.

DORFEUILLE (Antoine Gobet dit) : 13 J 49.

DU LAC (Raymond), juriste, XIIIe siècle : 13 J 3.

DU PARC (Huart), avocat, XVIIIe siècle : 13 J 45.

E

Equivalent des aides : voir *Narbonne*, équivalent.

Etang Salin (commune de Narbonne) : 13 J 8, 19, 22, 23, 38, 48, 53.

Etangs (Assèchement des) : voir *Clape* (Marais de la).

Etats du Languedoc : voir *Languedoc*.

F

FABRI D'AUTREY (Henri de) : voir AUTREY (Henri de Fabri d').

FIGEAC, ingénieur à Narbonne : 13 J 39.

FLOURENS : 13 J 58.

FLOURENS (Abel) : 13 J 58.

FLOURENS (Léopold Emile) : 13 J 58.

Foin : 13 J 24. – Dîme du foin : 13 J 23.

Fontcouverte (commune de Narbonne) : 13 J 8.

FOUCHE (Joseph) : 13 J 48.

Four à pain, Narbonne, XVIIIe siècle : 13 J 23.

FRAISSE (famille) : 13 J 34, 39, 48.

FRAISSE (Anne) : 13 J 34, 55-58.

FRAISSE (Marc) : 13 J 55.

FRAISSE (Roch) : 13 J 57-58.

G

Gabelles : 13 J 15. – Voir aussi Grenier à sel, Salins.

GARNIER : 13 J 52.

GIRARD (Anne de Cogomblis, épouse Paul) : 13 J 17, 18.
GIRARD (Anne Fraisse, épouse Antoine-Marie) : 13 J 34, 55-57.
GIRARD (Antoine) : 13 J 5, 11, 17-21, 33, 53.
GIRARD (Antoine-Marie) : 13 J 33-50, 55-56.
GIRARD (Antoinette Cazalbon, épouse Raulin) : 13 J 17, 52.
GIRARD (Catherine Vignes, épouse Antoine) : 13 J 11, 18, 53-54.
GIRARD (Catherine), épouse Laporte : 13 J 18, 35-37, 56.
GIRARD (Cincinnatus-Jean-Antoine) : 13 J 34, 58.
GIRARD (Isabeau) : 13 J 52.
GIRARD (Marie) : 13 J 53, 57.
GIRARD (Marie-Anne Castella, épouse M.-A.-S.) : 13 J 16, 22, 35-36, 54, 56.
GIRARD (Marie-Anne-Gabrielle) : 13 J 53.
GIRARD (Melchior-Antoine-Sébastien) : 13 J 6, 7, 16, 21-33, 35, 54.
GIRARD (Paul) : 13 J 17, 18, 52.
GIRARD (Raulin) : 13 J 17, 52.
GLEON (Jean-Baptiste, marquis de) : 13 J 32.
Grandvignes (commune de Narbonne) : 13 J 19, 23, 38, 55, 58.
Gray (Haute-Saône) : 13 J 28, 45, 55.
Grenier à sel : voir *Narbonne*, Grenier à sel.
Gruissan : 13 J 14. - Pêcheurs : 13 J 31. – Voir aussi *Oustalet (L')*.

H

Hôpitaux : voir *Narbonne*, Hôpital Saint-Paul.

I

Inondations, XVIII^e siècle : 13 J 19.
Irrigation, XVIII^e siècle : 13 J 24.

J

Jouarres (commune d'Azille) : 13 J 27.

L

LABROUSSE, chirurgien à Narbonne : 13 J 36.
LA GARDIE (Jean d'Olivier de), seigneur de Pouzols : 13 J 14.
LALLY-TOLLENDAL (Thomas-Arthur de) : 13 J 45.
LAMOISSON DE VILLEMUR (Joseph de) : voir VILLEMUR (Joseph de Lamosson de).
Languedoc. – Clergé : 13 J 7.
- Etats : 13 J 24, 27, 30, 31.
LAPORTE (Catherine Girard, épouse) : 13 J 18, 35-37, 56.
LAPORTE (Michel Louis) : 13 J 56.
La Planes (commune de Coursan) : 13 J 24.
Las Seignes (commune de Coursan) : 13 J 24.
LASTOURS (famille d'Audéric de) : voir AUDERIC DE LASTOURS (famille de).
LAVAL (Pierre de Pompadour de) : 13 J 3.
Lézignan. – Baronnie : 13 J 18.
Lodève (Hérault) : 13 J 10.
Lods : 13 J 7.
LOURAILLE (Madeleine de), épouse Joseph de Lamosson de Villemur : 13 J 23.

Lyon (Rhône) : 13 J 49.

M

Mandirac (commune de Narbonne) : 13 J 14, 23.

Mattes (commune de Portel) : 13 J 3.

MAUPEL (famille) : 13 J 54.

MAUPEL (André-Simon) : 13 J 16.

MAUPEL (Jacquette), épouse Pierre Molinier : 13 J 16.

MAUPEL (Marie-Rose), épouse Jean-Paul Castella : 13 J 12, 22.

MAUPEL (Raymond-Pierre) : 13 J 16, 51.

MAUPEOU (chancelier) : 13 J 26.

Minimes : voir *Narbonne*, Minimes.

MIRABEL (général) : 13 J 50.

MOLINIER (famille) : 13 J 16.

MOLINIER (Anne) : 13 J 57.

MOLINIER (Bernard) : 13 J 57.

MONTEIL (famille de) : 13 J 3, 26.

Montpellier (Hérault). – Bureau de finances : 13 J 15, 22, 23, 29, 33.

- Cour des comptes : 13 J 3, 10.

Montpezat (commune de Roquefort-des-Corbières) : 13 J 3, 26.

MORIN (Charles-Joseph), député à la Convention et aux Cinq-Cents : 13 J 48.

Moulins : voir *Narbonne*, Moulins.

MOUSSOULENS (Henri de Saint-Jean de) : 13 J 9.

MOUX (d'Aban de) : voir ABAN DE MOUX (d').

Mûriers : 13 J 24.

N

Narbonne. – Archevêques : 13 J 3, 7, 8, 27, 30.

- Bénédictins de la Mourguier : 13 J 16.

- Blé : 13 J 48.

- Bourse du commerce : 13 J 31.

- Canal de la Robine : 13 J 27, 30.

- Chapelle Saint-Sauveur : 13 J 16.

- Chapitre Saint-Just : 13 J 8, 16, 23, 30, 51.

- Chapitre Saint-Paul : 13 J 9, 23, 31.

- Chirurgiens : 13 J 36.

- Clergé, époque révolutionnaire : 13 J 48.

- Compoix : 13 J 31.

- Cour conservatoire du Sceau Mage : 13 J 20.

- District : 13 J 48.

- Dominicains : 13 J 16, 17.

- Douanes : 13 J 48.

- Epiciers : 13 J 31.

- Equivalent : 13 J 31.

- Grenier à sel : 13 J 23.

- Hôpital Saint-Paul : 13 J 12, 16, 58.

- Ile Saint-Barthélémy : 13 J 23.

- Minimes : 13 J 13.

- Moulins : 13 J 16, 30.

- Palais vicomtal : 13 J 16.

- Pénitents blancs : 13 J 10.
- Révolution : 13 J 39, 48.
- Salins : 13 J 14, 23.
- Société populaire : 13 J 48.
- Trinitaires : 13 J 13, 23, 39, 48, 55.
- Vicomtes : 13 J 16.
- Viguerie : 13 J 37.
- Ville : 13 J 27, 30, 31, 48.
- Voir aussi : *Borie Blaque, Clape, Condom, Conilhac, Etang Salin, Fontcouverte, Grandvignes, Mandirac, Roc de Conilhac, Val de Galbe.*

NAUTON (Honoré), ingénieur à Narbonne : 13 J 30.

Nîmes (Gard) : 13 J 49.

Nouvelle (La) : Voir Port-la-Nouvelle.

O

OMBRET (famille d') : 13 J 53.

Oustalet (L', commune de Gruissan) : 13 J 8.

Ouveillan : 13 J 32.

P

Paris. - Révolution : 13 J 45.

PECH, médecin à Narbonne : 13 J 36.

Pêcheurs : voir *Bages, Gruissan.*

PELISSIER DE BOIRARGUES : voir BOIRARGUES (famille Pélissier de).

Pénitents blancs : voir *Narbonne*, Pénitents.

Peyriac-de-Mer.- Salins : 13 J 16, 23.

Plan de Roques (commune non identifiée) : 13 J 58.

POMPADOUR (famille de) : 13 J 3.

Ponserme (commune de Coursan) : 13 J 16, 24.

Port-la-Nouvelle. - Douanes : 13 J 48.

- Grau : 13 J 30.

Portel : voir *Mattes.*

POTHIER (Robert-Joseph), juriste : 13 J 3.

Pouzols : voir LA GARDIE (Jean d'Olivier de).

Prélation (Droit de) : 13 J 7.

Provence : 13 J 23.

R

RAYNAUD (famille) : 13 J 52.

Retrait féodal (Droit de) : voir Prélation (Droit de).

REVEL, magistrat à Narbonne, XVIII^e siècle : 13 J 20.

Révolution : 13 J 34-50. – Voir aussi Armée des Pyrénées-Orientales, Convention, Directoire.

RICHEVOYE : 13 J 54.

Robinage (Droits de) : 13 J 27, 30.

Roc de Conilhac : voir *Conilhac* (Roc de).

Roquefort-des-Corbières : 13 J 3, 4, 26, 35, 43.

Roujan (Hérault) : voir *Aubian.*

S

Saint-Etienne (Loire) : 13 J 49.

Saint-Jean (commune de Roquefort-des-Corbières) : 13 J 3, 25, 35, 43.

SAINT-JEAN DE MOUSSOULENS (Henri de) : voir MOUSSOULENS (Henri de Saint-Jean de).

Saint-Sébastien-de-la-Mouga (Espagne) : 13 J 50.

Salins : voir *Narbonne*, *Peyriac-de-Mer*, *Sigean*.

SAPORTA (Anne de), épouse M. de Veyssière : 13 J 15.

Sceau Mage (Cour conservatoire du) : voir Cour conservatoire.

Sel : voir *Narbonne*, grenier à sel ; salins.

SERNIN, chirurgien à Narbonne : 13 J 36.

Sigean. – Commissaire des guerres : 13 J 48.

- Salins : 13 J 16, 23.

- Seigneurie : 13 J 3.

Société populaire : voir *Narbonne*, Société populaire.

SORGUES (Charles de Boyer de), seigneur de Vinassan : 13 J 23.

T

Toulouse (Haute-Garonne). – Faculté de droit : 13 J 21.

- Parlement : 13 J 3, 20, 26.

Trésoriers de France : voir *Montpellier*, Bureau des finances.

Trinitaires : voir *Narbonne*, Trinitaires.

V

Val de Galbe (commune de Narbonne) : 13 J 8.

VASSAL, homme d'affaires de Montpellier : 13 J 23, 30.

Vérone (Italie) : 13 J 50.

VEYSSIERE (Michel de) : 13 J 15.

VIGNES (famille) : 13 J 53.

VIGNES (Catherine), épouse Antoine Girard : 13 J 11, 18, 53-54.

VIGNES (Etienne) : 13 J 8.

VIGNES (Etienne-Bernard) : 13 J 10.

VIGNES (Louis de) : 13 J 10.

VIGNES (Paul) : 13 J 10, 53.

VIGNES (Sébastien) : 13 J 9, 10.

VILLEMUR (Joseph de Lamosson de) : 13 J 23.

Vinassan. – Seigneur : 13 J 23.

VIOLS (famille) : 13 J 11, 53-54.

VIOLS (Jean) : 13 J 53.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
GENEALOGIE SOMMAIRE DE LA FAMILLE GIRARD	4
REPERTOIRE	5
GENERALITES.....	5
FAMILLE CAZALBON, PUIS CAZALBON DE SAINT-JEAN, ET ALLIES	5
FAMILLE VIGNES.....	6
FAMILLE CASTELLA, PUIS CASTELLA DE CONDOM, ET ALLIES	7
FAMILLE GIRARD : ANCETRES D'ANTOINE 1 ^{ER} GIRARD	9
ANTOINE 1 ^{ER} GIRARD (1681-1762)	9
MELCHIOR-ANTOINE-SEBASTIEN GIRARD, OU DE GIRARD (NARBONNE, 1718-1784)	9
ANTOINE-MARIE GIRARD (NARBONNE, 1753-1808)	12
SUPPLEMENT.....	15
ANNEXES	18
ANNEXE I : DISCOURS ET MOTIONS IMPRIMES D'ANTOINE-MARIE GIRARD .	19
ANNEXE II : LETTRES ADRESSEES PAR FOUCHE A ANTOINE-MARIE GIRARD ET A MORIN AU COURS D'UNE MISSION A NARBONNE (MARS-AVRIL 1796).....	21
PREMIERE LETTRE (NARBONNE, 11 GERMINAL [AN IV] OU 31 MARS 1796)	22
DEUXIEME LETTRE (NARBONNE, 21 GERMINAL [AN IV] OU 10 AVRIL 1796) ..	22
INDEX ALPHABETIQUE DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX ET DE MATIERES	24
TABLE DES MATIERES.....	31